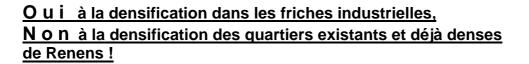
Pétition





Qui peut signer?

Toute personne a le droit, sans égard à l'âge, au sexe ou à la nationalité, d'adresser des pétitions aux autorités.

C'est ce que prévoit notre constitution fédérale, art. 33, droit de pétition

A qui faire signer?

Aux habitants de Florissant et ses abords Aux autres habitants de Renens (après Florissant cela se passera chez eux) Aux sympathisants du canton qui soutiennent notre cause

Pourquoi signer?

- La Confédération et le canton ont choisi le quartier de Florissant comme un cas d'école. Nous sommes des cobayes.
 Si le quartier le plus dense d'une des villes les plus denses du canton peut être aménagé, tous les autres quartiers le peuvent.
- Il manque déjà environ 250 places de parc sur le domaine privé (par rapport au quartier de la Croisée), la densification ne fait qu'accentuer ce déficit.
- L'augmentation de la population souhaitée est 3 fois supérieure à l'augmentation "naturelle" de la ville (voir tableau ci-dessous). Les coûts de cette accélération devront être supportés par les contribuables.

| Année | Nombre d'habitants | Augmentation | |
|-------|--------------------|--------------|--|
| 2000 | 17883 | | |
| | | + 11.64% | |
| 2010 | 19965 | | |
| | | + 35.24% | |
| 2020 | 27000 | | |
| | | | |

(Sources : <u>www.renens.ch</u> et informations sur le plan "Renens en mouvement")

 Les habitants de Renens méritent le même respect que ceux de Crissier, une commune qui a décidé de ne densifier que ses friches industrielles, ou ceux de Prilly, qui obtiennent une densification inférieure à celle que le canton veut leur imposer.